

Arrêté 2021-24

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 21 JUIN 2021 ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- Vu le Code Général des Collectivités.
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- Vu les travaux de mise en gabarit grumier de la route d'accès à l'alpage de Valhaute
- Vu la demande de l'entreprise ALLAMANNO

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de la réalisation des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation dans la route d'accès à l'alpage de Valhaute et la route de l'Ubac.

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – A compter du 22 juin 2021, et ce pour une durée de 2 semaines, la route d'accès à l'alpage de Valhaute et de l'Ubac seront fermées à toute circulation.

ARTICLE 2 – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurité, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, des véhicules relatifs à l'exploitation pastorale de l'alpage de Valhaute.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

Ampliation à :

Office Nationale des Forêts

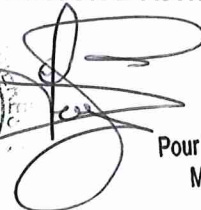
M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales.

Freissinières, le 21 juin 2021.

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.